

N/REF : 22/07/2025 14H15 C:000053 I:02340
V/REF : AC/C24567
V/Email reçu le Mardi 22/07/2025 a 14H15

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. DNT
IMMEUBLE : RES.DONATONI -DNT
4, RUE DES GENETS
.
35170 BRUZ

Rennes, le 08 Aout 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : ALLEE 4 GENETS - MME COLO : 06 10 78 18 28
LOGEMENT N° 102047, PORTE N°22, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : POURSUITE RECHERCHE DE FUITE
Donneur d'ordre : Mme M. LE ROUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 04/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE FUITE
CONSTAT : OBTURATION AU NIVEAU DE LA VIDANGE DE LA CHAUDIERE.
TEST VIDANGE : OK
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 05/08/25 a 14H57 mleroux@aiguillon.com
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 05/08/25 A 14:53 MME M. LE ROUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PP	3	100,00	100,00
TOTAL H.T.					100,00
T.V.A. a 10,00%					10,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.